



APPEL À PROPOSITIONS

Fonds d'expédition – Horizon de soutien stratégique

Automne 2026

A. Présentation du programme

[Le réseau MEOPAR \(Réseau d'observation, de prévision et d'intervention en milieu marin\)](#) est un organisme canadien à but non lucratif qui soutient la recherche, la formation et la communication liées à l'océan par le biais de programmes de financement. Le réseau MEOPAR aide les chercheur(-euse)s canadien(-ne)s en sciences de la mer à obtenir plus facilement des financements pour mener des observations en mer. Avec deux volets distincts (Soutien stratégique et Expéditions de grande envergure), le Fonds d'expédition facilite l'accès de la communauté aux navires de haute mer. Les expéditions financées dans le cadre du volet « Soutien stratégique » dureront généralement de quelques jours à plusieurs semaines, selon la taille du navire.

[Le Fonds d'expédition du réseau MEOPAR](#) vise à soutenir les collaborations multidisciplinaires en mer qui font progresser les priorités du Canada en matière d'océans. Bien que nous prévoyions que certaines expéditions puissent s'appuyer sur une proposition complémentaire au Programme de temps de navigation du CRSNG, l'admissibilité au financement du réseau MEOPAR dans le cadre du Fonds stratégique des sciences (FSS ; voir la section D ci-dessous) élargit les possibilités aux chercheur(-euse)s qui ont pu avoir un accès limité au financement de navires par le passé, et offre aux navires de recherche appartenant à des Autochtones la possibilité de s'associer au secteur de la recherche en sciences de la mer.

Plus précisément, les aspects clés de l'horizon de soutien stratégique comprennent :

- L'accent mis sur le leadership canadien dans le cadre d'expéditions menées par plusieurs chercheur(-euse)s, ainsi que sur les collaborations avec les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits, les organisations et les navires de recherche appartenant à des Autochtones, lorsque des opportunités se présentent.
- Des recherches intégrant des objectifs multiples, notamment ceux qui font progresser les priorités stratégiques et les responsabilités fédérales.
- Des fonds réservés aux expéditions dirigées par des personnes issues de groupes sous-représentés, ou aux expéditions faisant preuve d'un engagement exemplaire en faveur de l'inclusion.
- Des projets bénéficiant d'un financement de contrepartie provenant d'autres programmes ou s'associant à des expéditions existantes afin de renforcer le soutien apporté par le réseau MEOPAR.
- Les navires peuvent être de toute taille, mais la subvention d'expédition est destinée à soutenir l'exploitation régulière du navire. En l'absence de tarif journalier, les dépenses admissibles comprennent, à titre d'exemple, le carburant, les assurances, les coûts d'entretien annualisés et les rémunérations de l'équipage.

- Les expéditions peuvent consister en un seul voyage ou en plusieurs voyages, en fonction des objectifs scientifiques.

B. Alignement avec les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR

Le réseau MEOPAR a défini les objectifs suivants pour lesquels un financement ciblé sera accordé :

1. Renforcer la base de données factuelles pour la prise de décision et l'adaptation grâce au développement d'outils, de techniques et de stratégies améliorés pour l'observation, la prévision et le partage d'informations sur les océans et les zones côtières.
2. Accroître les opportunités économiques, la résilience des communautés côtières et la protection des écosystèmes marins face aux changements climatiques et technologiques grâce à une science axée sur les utilisateur(-trice)s finaux(-les) et à des structures de collaboration innovantes.
3. Améliorer l'accès aux infrastructures de recherche en sciences de la mer et leur utilisation.
4. Diversifier, développer et élargir le champ d'action des talents canadiens en matière de recherche en sciences de la mer et d'innovation.

Les responsables de projet sont invités à consulter la [Stratégie scientifique du réseau MEOPAR 2025-2030](#) pour obtenir davantage de contexte et s'assurer de la cohérence avec la vision à long terme et les priorités fondamentales du réseau MEOPAR.

C. Structure de l'appel à projets

Le réseau MEOPAR prévoit de financer de manière stratégique **4 à 6 expéditions par an**, avec un **budget annuel total d'un million de dollars**. Cette année, le réseau MEOPAR acceptera les candidatures pour **des expéditions qui seront menées au cours de l'année fiscale 2027-2028** (c'est-à-dire se déroulant entre le 1^{er} avril 2027 et le 31 mars 2028). **NOUVEAU – Les frais de mobilisation et de démobilisation scientifiques de l'organisme chef de file sont désormais éligibles.** Les candidat(e)s peuvent allouer jusqu'à 5 % du budget global (demandé au réseau MEOPAR) aux frais liés à la mobilisation et à la démobilisation du matériel et du personnel scientifiques (y compris les frais d'expédition et/ou de déplacement) vers ou depuis le port du navire, pour les dépenses engagées par l'organisme chef de file.

D. Admissibilité au financement

La ou le responsable du projet doit être admissible au titre de bénéficiaire d'une subvention au sein de son organisme bénéficiaire. Les bénéficiaires admissibles aux fonds du réseau MEOPAR comprennent les établissements d'enseignement supérieur, les organismes à but non lucratif, les organisations et gouvernements autochtones, les municipalités, les réseaux de recherche, les réseaux de participation du public, les organismes et entreprises qui mènent des activités de participation du public, ou les *start-ups* (y compris celles hébergées dans des incubateurs liés à des établissements d'enseignement supérieur canadiens). Les bénéficiaires admissibles ne comprennent pas les ministères, organismes ou sociétés d'État fédéraux du gouvernement du Canada.

E. Conditions de financement

L'organisme et la personne responsable de chaque projet bénéficiant d'un financement concluront un accord avec le réseau MEOPAR (appelé « accord de bénéficiaire ultime » [ABU]), qui permettra à l'établissement de prendre en charge les dépenses de recherche éligibles. L'ABU précise le calendrier de financement, les délais de rapport et les étapes clés de l'expédition.

F. Budget

Un budget accompagné d'une justification doit être joint au plan de travail. Le budget doit être soumis selon le modèle ci-joint (**annexe B**) . Les fonds demandés au titre du programme « Horizon de soutien stratégique » sont destinés à couvrir les frais d'exploitation des navires (y compris leur mobilisation et leur démobilisation) ainsi que les coûts éligibles liés exclusivement à la mobilisation et à la démobilisation scientifiques. En ce qui concerne le navire, s'il n'existe pas de tarif journalier, les dépenses éligibles comprennent, à titre d'exemple, le carburant, les assurances, les coûts d'entretien annualisés et les frais liés à l'équipage ; veuillez décrire la ventilation de ces coûts dans la justification budgétaire. N'hésitez pas à vous renseigner si vous avez un doute quant à l'éligibilité d'une dépense. Dans l'annexe B, tous les frais liés au navire relèvent de la catégorie de dépenses « **Exploitation des installations de recherche principales** ». Les « Coûts de mobilisation et de démobilisation scientifiques » comprennent les frais de déplacement et d'expédition, *engagés uniquement par l'organisme chef de file*, pour acheminer le personnel scientifique, l'équipement et le matériel vers et depuis le port d'attache du navire. Toutes les dépenses liées aux déplacements, y compris les billets d'avion, l'hôtel et les indemnités journalières/frais de restauration, relèvent de la catégorie « Déplacements **liés à la recherche** ». Les frais d'expédition doivent être classés dans la catégorie « Services **professionnels et techniques** ». Les frais de mobilisation et de démobilisation scientifiques (déplacements et/ou expédition) doivent être **inférieurs à 5 %** du budget global demandé au réseau MEOPAR.

Conformément au guide FSS, le réseau MEOPAR peut prendre en charge les frais généraux (coûts indirects) à un taux adapté au contexte de l'expédition (taux recommandé : 2,5 %) et ne dépassant pas 15 % des coûts de l'expédition. Ce taux doit être fixé en tenant compte de l'ampleur de l'expédition (par exemple, l'organisme hôte peut être amené à ne régler qu'une seule facture pour l'affrètement du navire). Une justification, sous forme de calculs complets et d'une description figurant dans l'**onglet « Annexe B1 »** de l'annexe B, est requise pour l'utilisation de cette catégorie, en fonction du soutien administratif nécessaire au projet. Si vous avez besoin d'un soutien administratif, mais que vous ne le facturez pas à l'expédition, celui-ci peut être décrit comme une contribution en nature afin de répondre à l'exigence de financement de contrepartie.

Pour les contributions non issues du réseau MEOPAR, veuillez indiquer dans le modèle ci-joint (**annexe C**) si les contributions des partenaires sont en espèces ou en nature, s'il s'agit de contributions « de contrepartie » ou « à effet levier », et si la contribution est attendue ou confirmée. Les fonds de

contrepartie doivent être égaux ou supérieurs à un ratio de 1:0,8 de la part des partenaires non gouvernementaux fédéraux pour chaque dollar de financement du réseau MEOPAR demandé, des points supplémentaires étant attribués en fonction de l'augmentation du financement de contrepartie. Veuillez vous reporter à [l'explication relative aux contributions de contrepartie et aux contributions à effet de levier des partenaires](#) pour plus de précisions.

G. Procédure de soumission

Les propositions seront soumises via le portail en ligne du réseau MEOPAR à [l'adresse https://meopar.smapply.ca/](https://meopar.smapply.ca/). Le portail sera ouvert en août 2026. La date limite de soumission est fixée au **30 octobre 2026 à 23 h 59 (heure de l'Est)**.

Les informations requises pour postuler au Fonds d'expédition – Horizon de soutien stratégique sont fournies dans le Guide de candidature et à **l'annexe A**, la fiche de candidature. Veillez à respecter les limites de nombre de mots ou de pages indiquées pour chaque section de la candidature. Les évaluateur(-trice)s ne prendront pas en compte les informations dépassant la limite indiquée. Pour les fichiers PDF à télécharger, les documents doivent être à interligne simple (pas plus de six lignes par pouce), en police standard de 12 points, avec des marges de 0,75 pouce.

H. Questions

[Une séance d'information](#) aura lieu le 17 septembre, à 10 h PDT. Pour toute question concernant cet appel à propositions, veuillez contacter Jonathan Kellogg, gestionnaire du programme Expéditions, à l'adresse suivante jonathan.kellogg@meopar.ca.

I. Évaluation des propositions

Les propositions seront évaluées par les comités d'évaluation indépendants du réseau MEOPAR. Le Comité de gestion de la recherche évaluera les critères suivants: les objectifs et la qualité de l'expédition, l'excellence de l'équipe de recherche et le développement des talents, la mobilisation des connaissances, ainsi que le plan et le budget (75 %). Le groupe d'expert(e)s IDEA et Vérité et réconciliation du réseau MEOPAR évaluera cette section (20 %). Le responsable de programme du réseau MEOPAR évaluera les contributions de contrepartie (5 %).

Critères d'évaluation – Fonds d'expédition – Horizon de soutien stratégique (pondération égale au sein des catégories)

	EXCELLENT	TRÈS SOLIDE	FORT	MODÉRÉ	INSUFFISANT
Objectifs et qualité du projet (25 %)	Le projet est clairement décrit.	Le projet est bien décrit.	Le projet est décrit de manière adéquate .	Le projet est décrit de manière partielle .	Le projet est mal décrit.
	Le projet est très original/innovant.	Le projet est original/innovant	Le projet est modérément original/innovant	Le projet est quelque peu original/innovant	Le projet n'est ni original ni innovant
	Le projet contribuera à la recherche, aux innovations et aux avancées de niveau international dans ce domaine.	Le projet est susceptible de contribuer à une recherche, à des innovations et à des avancées de niveau international dans ce domaine.	Le projet pourrait contribuer à une recherche, à des innovations et à des avancées de niveau international dans ce domaine.	Le projet est peu susceptible de contribuer à une recherche, à des innovations et à des avancées de niveau international dans ce domaine.	Le projet ne contribuera pas à une recherche, à des innovations et à des avancées compétitives à l'échelle internationale dans ce domaine.
	L'adéquation du projet avec les objectifs fédéraux et les stratégies du réseau MEOPAR est explicite et permettra de faire progresser les priorités fédérales.	L'adéquation du projet avec les objectifs fédéraux et les stratégies du réseau MEOPAR est claire et est susceptible de faire progresser les priorités fédérales.	L'adéquation du projet avec les objectifs fédéraux et les stratégies du réseau MEOPAR est manifeste et pourrait faire progresser les priorités fédérales.	L'adéquation du projet avec les objectifs fédéraux et les stratégies du réseau MEOPAR n'est pas claire et ne devrait pas faire progresser les priorités fédérales.	L'adéquation du projet avec les objectifs fédéraux et les stratégies du réseau MEOPAR n'est pas définie et ne contribuera pas à faire progresser les priorités fédérales.
Équipe de recherche et développement des compétences (20 %)	L'équipe est composée de personnes possédant la discipline, l'expertise et l'expérience nécessaires pour mener à bien tous les volets du projet.	L'équipe est composée de personnes possédant l'expertise et l'expérience nécessaires pour mener à bien la majorité des composantes du projet.	L'équipe est composée de personnes possédant l'expertise et l'expérience nécessaires pour mener à bien un grand nombre des composantes du projet.	L'équipe est composée de personnes possédant l'expertise et l'expérience nécessaires pour mener à bien certaines composantes du projet.	L'équipe est composée de personnes dont l'expertise et l'expérience ne sont probablement pas suffisantes pour mener à bien les composantes du projet.
	L'expérience acquise lors de l'expédition améliorera considérablement la formation et permettra d'acquérir des compétences qui n'auraient pas pu être acquises autrement .	L'expérience acquise lors d'une expédition améliorera la formation et permettra d'acquérir des compétences qui n'auraient peut-être pas pu être acquises autrement .	L'expérience acquise lors d'une expédition pourrait déboucher sur une formation et des compétences qui n'auraient peut-être pas été acquises autrement .	L'expérience acquise lors de l'expédition pourrait permettre d'acquérir des compétences qui auraient pu être acquises autrement .	La participation à l'expédition n'offrira pas d'opportunités de formation notables aux participant(e)s.
Plan, budget, contributions de contrepartie (25 %)	Les éléments du plan et du budget sont clairement décrits.	Les éléments du plan et du budget sont bien décrits .	Les éléments du plan et du budget sont décrits de manière adéquate .	Les éléments du plan et du budget sont partiellement décrits.	Les éléments du plan et du budget sont mal décrits.
	Les éléments du plan et du budget s'inscrivent dans des délais réalistes et appropriés .	Les éléments du plan et du budget s'inscrivent dans des délais réalistes .	Les éléments du plan et du budget sont susceptibles de s'inscrire dans un calendrier réaliste .	Les éléments du plan et du budget sont faiblement liés à un calendrier qui pourrait ne pas être réaliste .	Les éléments du plan et du budget ne sont pas liés à des échéances irréalistes .
	Les éléments du plan et du budget soutiennent fortement les résultats.	Les éléments du plan et du budget soutiennent les résultats.	Les éléments du plan et du budget pourraient soutenir les résultats.	Les éléments du plan et du budget ont peu de chances de soutenir les résultats.	Les éléments du plan et du budget ne permettent pas de soutenir les résultats.

	Le plan de gestion des données traite de manière exhaustive des données attendues, des métadonnées, du stockage à court et à long terme, ainsi que des considérations juridiques et éthiques.	Le plan de gestion des données fournit des détails sur les données attendues, les métadonnées, le stockage à court et à long terme, ainsi que les considérations juridiques et éthiques.	Le plan de gestion des données décrit les données attendues, les métadonnées, le stockage à court et à long terme, ainsi que les considérations juridiques et éthiques.	Le plan de gestion des données manque de clarté concernant les données attendues, les métadonnées, le stockage à court et à long terme, ainsi que les considérations juridiques et éthiques.	Le plan de gestion des données manque de clarté et/ou ne mentionne pas l'un ou plusieurs des éléments suivants : les données attendues, les métadonnées, le stockage à court et à long terme, ainsi que les considérations juridiques et éthiques.
	Le budget comprend d'excellentes contributions de contrepartie (en espèces ou en nature) provenant de sources non fédérales (ratio >> 1:1,25).	Le budget comprend des contributions de contrepartie très importantes (en espèces ou en nature) provenant de sources non fédérales (≈ 1:1,25 ou plus).	Le budget comprend des contributions de contrepartie importantes (en espèces ou en nature) provenant de sources non fédérales (ratio 1:1 à <1,25).	Le budget comprend des contributions de contrepartie modérées (en espèces ou en nature) provenant de sources non fédérales (ratio 1:0,8 et <1).	Le budget comprend des contributions de contrepartie faibles (en espèces ou en nature) provenant de sources non fédérales (ratio < 0,8).
Inclusion, diversité, équité et accessibilité, et vérité et réconciliation (20 %)	Le projet aborde délibérément les questions liées à l'inclusion, la diversité, l'équité et à l'accessibilité (IDEA) et fournit des preuves claires de l'intégration des principes IDEA dans les activités quotidiennes du projet. Ces principes guident la prise de décision, l'engagement et l'évolution du projet . La responsabilité est ancrée dans une réflexion continue, un partage des responsabilités et des pratiques transparentes.	Le projet témoigne d'un engagement clair en faveur de l'IDEA, avec des éléments indiquant que ces principes sont mis en œuvre dans le cadre des activités du projet. Les principes de l'IDEA sont intégrés aux activités principales, et des mécanismes de responsabilisation et d'amélioration continue sont mis en place.	Le projet intègre dans une certaine mesure les principes de l'IDEA dans sa structure et ses activités. Un engagement en faveur de la responsabilisation est affiché , bien que les mécanismes soient encore en cours de mise en place ou appliqués de manière inégale.	Le projet ne tient que très peu compte des principes de l'IDEA et pourrait montrer quelques premières avancées vers leur intégration. Les mesures de responsabilisation sont minimes ou peu claires .	Le projet ne présente aucune preuve d'intégration des principes IDEA. Aucun mécanisme de responsabilisation n'est en place.
	La direction et la composition de l'équipe sont délibérément structurées de manière à inclure des perspectives diverses, avec une forte représentation des groupes méritant l'équité, y compris dans des rôles significatifs de direction et de prise de décision.	La direction et la composition de l'équipe reflètent une prise en compte claire de la diversité et de l'inclusion, avec une certaine représentation des groupes méritant l'équité et des preuves d'efforts délibérés pour constituer une équipe inclusive.	La direction et la composition de l'équipe témoignent d'une compréhension de l'importance de la diversité et de l'inclusion, et certains éléments indiquent que les groupes méritant l'équité ont été pris en compte, bien que leur représentation ou la mise en œuvre reste limitée ou ne soit pas pleinement démontrée.	La direction et la composition de l'équipe ne présentent qu'une diversité minimale , avec peu d'éléments attestant de l'implication des groupes méritant l'équité. L'inclusion peut être souhaitée , mais les actions sont insuffisantes ou vagues.	La direction et l'équipe manquent de diversité, sans aucune indication d'inclusion des groupes méritant l'équité. L'accessibilité et la sécurité culturelle ne sont pas prises en compte .

	Le projet fait preuve d'une compréhension approfondie et respectueuse des appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) et de la sécurité culturelle. Ces principes sont élaborés conjointement avec des partenaires autochtones et constituent le fondement de la direction, des valeurs et de l'orientation du projet.	Le projet s'aligne clairement sur les appels à l'action pertinents de la CVR et fait preuve d'un fort engagement en faveur de la sécurité culturelle. Les perspectives autochtones inspirent les valeurs et l'approche du projet.	Le projet fait référence aux appels à l'action de la CVR et reconnaît l'importance de la sécurité culturelle. Un engagement est exprimé , bien que l'intégration puisse être partielle ou naissante.	Le projet mentionne la réconciliation ou la sécurité culturelle, mais le lien avec les appels à l'action de la CVR est vague ou insuffisamment développé .	Il n'y a que peu ou pas de preuves d'une compréhension ou d'une intégration des appels à l'action de la CVR ou des principes de sécurité culturelle.
	Le projet prévoit un engagement soutenu et réciproque avec les communautés autochtones. Les actions sont élaborées conjointement, respectent la sécurité culturelle et s'appuient sur des mécanismes de responsabilité clairs (par exemple, prise de décision partagée, boucles de rétroaction, établissement de relations à long terme).	Le projet fait preuve d'un engagement significatif auprès des communautés autochtones et comprend des mesures spécifiques visant à garantir la sécurité culturelle lors des activités d'engagement et de partage des connaissances. La responsabilité est assurée par le biais d'une réflexion planifiée ou de rapports .	Le projet prévoit un certain engagement auprès des communautés autochtones et définit des mesures visant à favoriser la sécurité culturelle. La responsabilité est reconnue, mais sa portée peut être limitée .	La collaboration avec les communautés autochtones est minime ou unilatérale . Les mesures prises sont limitées et les mécanismes de responsabilisation ne sont pas clairement définis .	Aucune collaboration significative avec les communautés autochtones n'est décrite, et aucune mesure ni aucun mécanisme de responsabilisation n'est en place.
Mobilisation des connaissances (5 %)	La stratégie de mobilisation des connaissances issue de l'expédition et de la phase post-expédition est susceptible de susciter l'intérêt des médias grand public, en plus de toucher des communautés diverses .	La stratégie de mobilisation des connaissances issue de l'expédition et/ou de la phase post-expédition est susceptible de toucher un public au-delà de la communauté scientifique .	La stratégie de mobilisation des connaissances issue de l'expédition et/ou de la phase post-expédition est courante au sein de la communauté scientifique .	La stratégie de mobilisation des connaissances issue de l'expédition pourrait toucher des publics ciblés . Aucun projet n'est prévu pour la phase post-expédition .	Aucune stratégie de mobilisation des connaissances n'est mentionnée.